

---

# Guide d'utilisation du Portail d'Accès Distant 'Simplifié'

Auteur : DTIC/DEX

Version: 1.0

Mise à jour : 04/02/2021

---

## Table des matières

1	Prérequis.....	2
2	Comment générer un code d'authentification ? .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.1	Authentification <i>via</i> le Mode Simplifié .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3	Procédure de connexion au portail .....	2
3.1	Etape 1 - Authentification .....	2
3.2	Etape 2 - Création du tunnel VPN .....	5
3.3	Etape 3 - Accéder à vos ressources .....	6
3.4	Etape 4 - Déconnexion .....	7
4	Durée d'une session Accès Distant .....	8
5	Applications et ressources disponibles .....	8
6	Incidents fréquemment rencontrés .....	9
6.1	Compte Utilisateur/Mot de passe invalides .....	9

## 1 PRÉREQUIS

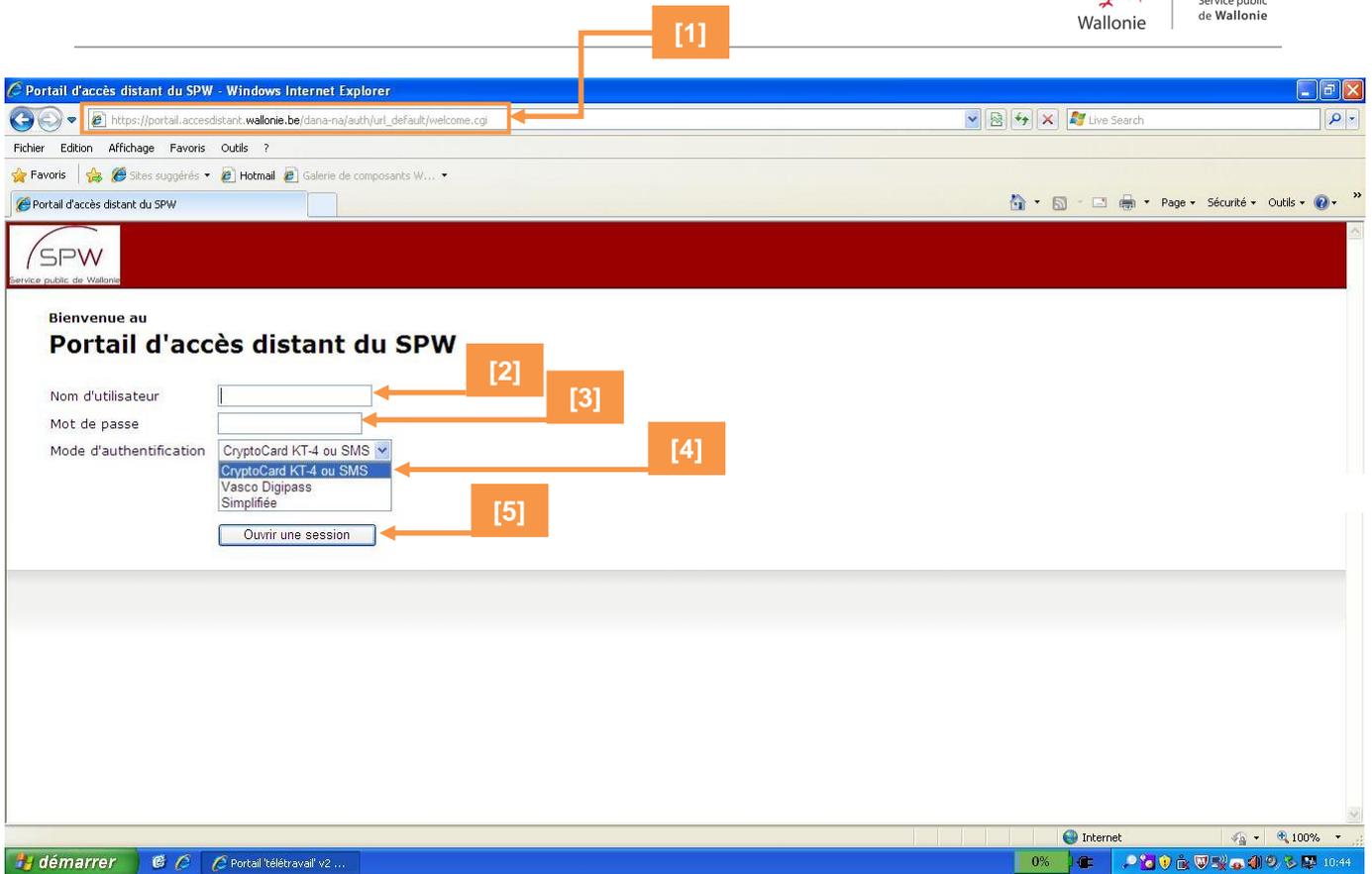
	Agent SPW	Prestataire Externe
<b>Connectivité</b>	- Connexion Internet active et fonctionnelle	
<b>Matériel &amp; configuration</b>	- Portable avec matrice SPW - Ordinateur personnel <sup>1</sup> : - OS : Win7SP2, Win10 - MacOS 10.1 et supérieur.	Portable d'entreprise <sup>1</sup> : - OS : Win7SP2, Win10 - MacOS 10.1 et supérieur, -
<b>Compte Utilisateur</b>	- Disposer d'un compte Ulis, d'un ALxxxx (personne sans n° ulis) ou d'un cab0xxx, - Disposer du mot de passe de session windows	
<b>Mode d'authentification</b>	- Authentification <i>via</i> le 'Simplifiée'	

## 2 PROCÉDURE DE CONNEXION AU PORTAIL

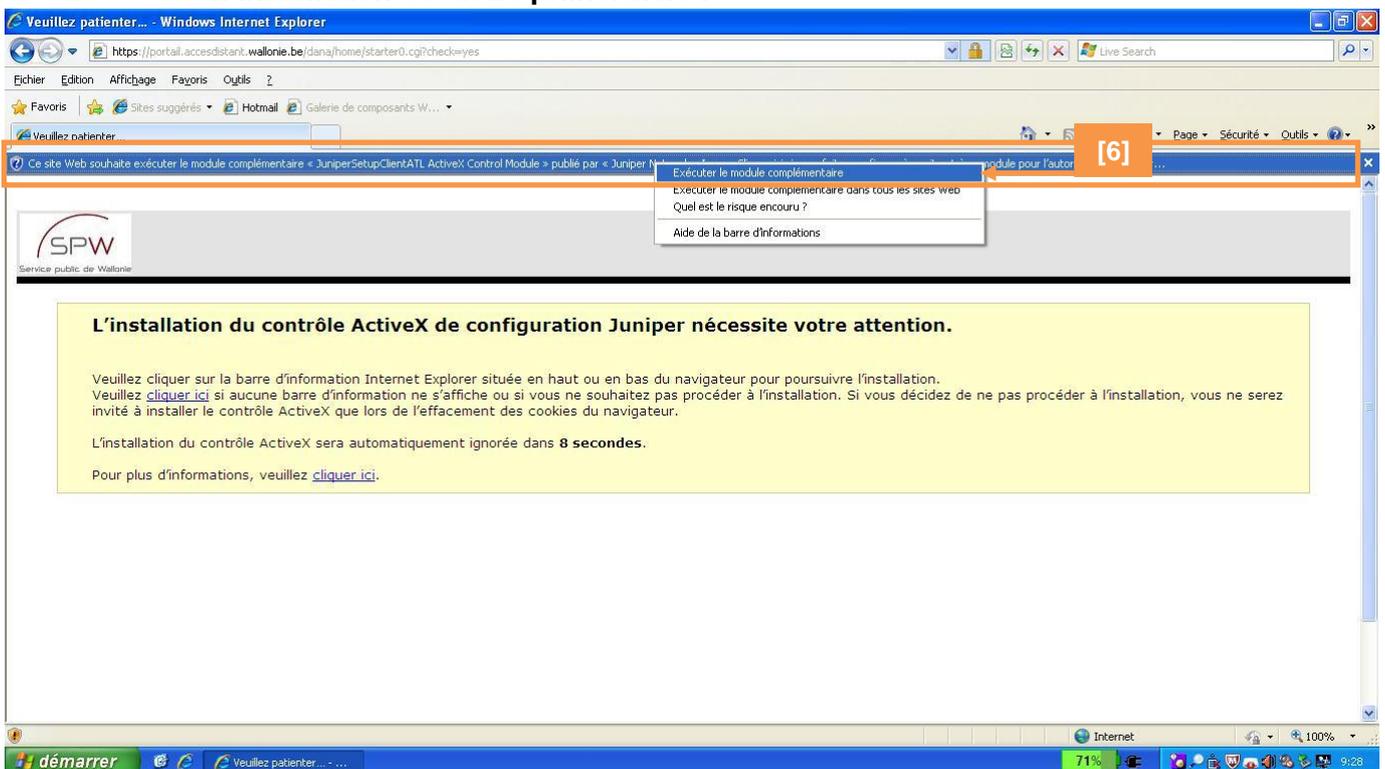
### 2.1 Etape 1 - Authentification

- **Ouvrir le navigateur Internet Explorer** (dans Win10 faire une recherche avec mot clé IE),
- Dans la barre d'URL, saisir l'adresse <https://portail.accesdistant.wallonie.be> [1],
- Saisir successivement :
  - o Nom d'utilisateur [2] : Votre n° Ulis, votre ALxxxx ou votre cab0xxx
  - o Mot de passe [3] : **Votre mot de passe habituel d'ouverture de session Windows.**
    - Mode d'authentification [4] : Modifier le mode CryptoCard KT-4 ou SMS (mode sélectionné par défaut) par **Simplifiée**,
- Cliquer [**Ouvrir une session**] [5] pour valider l'authentification au portail Accès Distant.

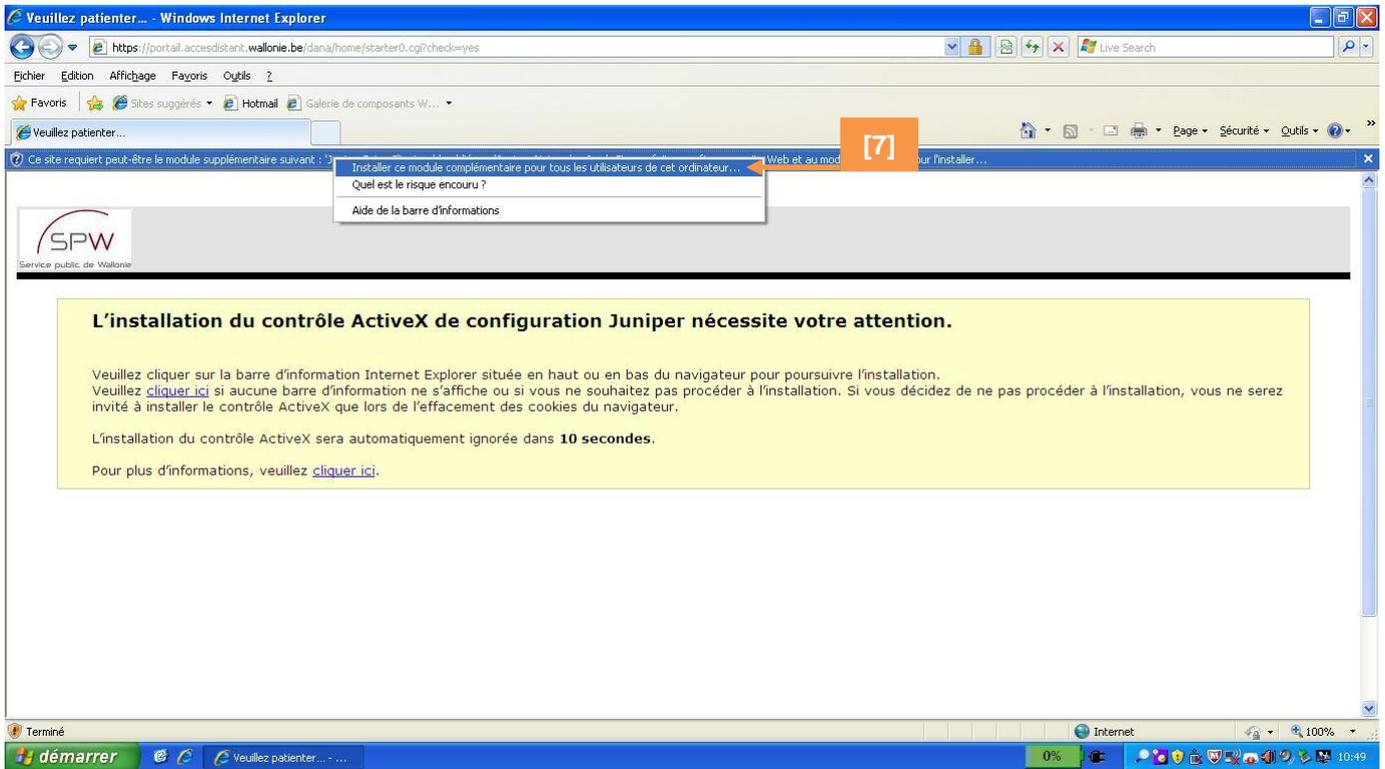
<sup>1</sup> Pas de support à l'installation offert en cas de machine personnelle ou d'entreprise. Uniquement support à l'utilisation.



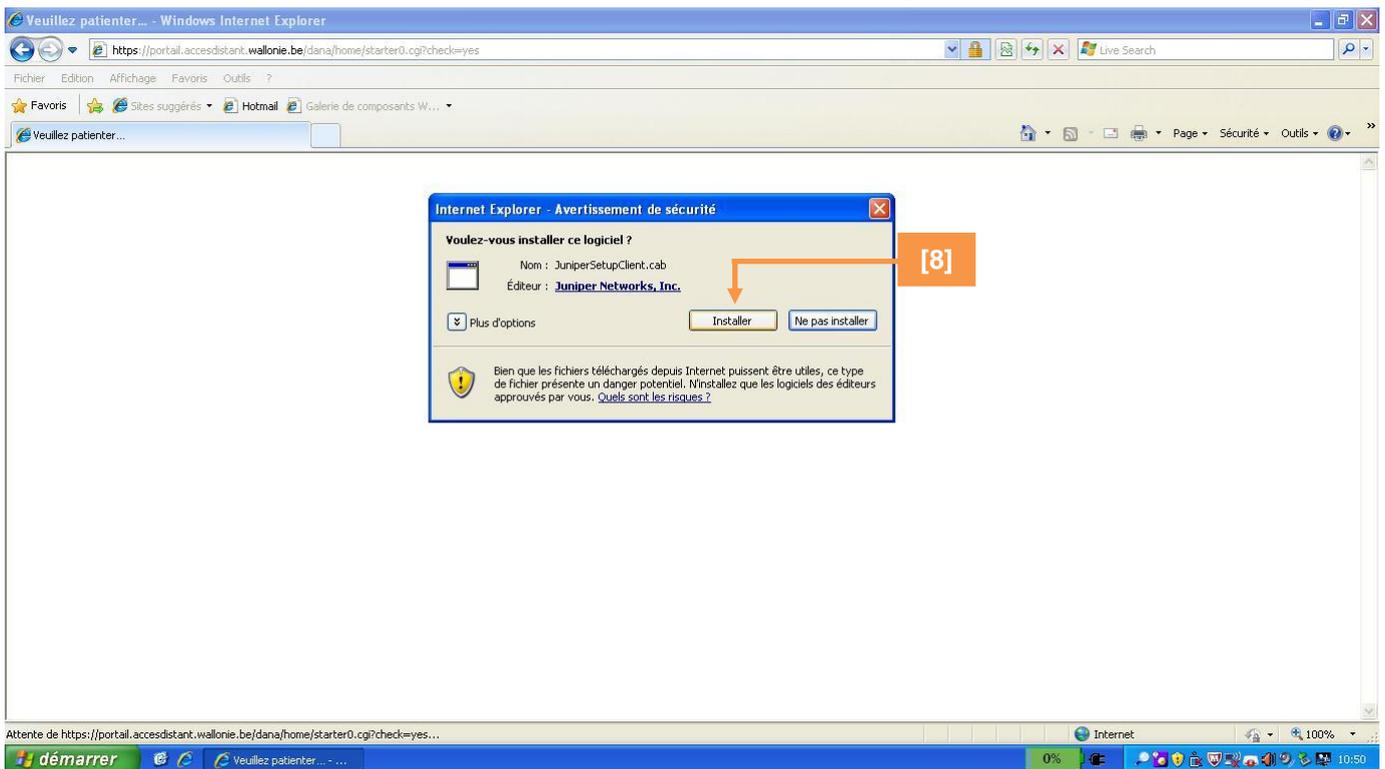
**Lors de la première connexion au portail Accès Distant, valider l'installation du Contrôle ActiveX proposé en cliquant sur 'Exécuter le module complémentaire' [6]. Cet ActiveX est requis pour le bon fonctionnement du portail Accès Distant. Son installation est donc primordiale !**



- Sélectionner '*Installer ce module complémentaire pour tous les utilisateurs de cet ordinateur ...*' [7],

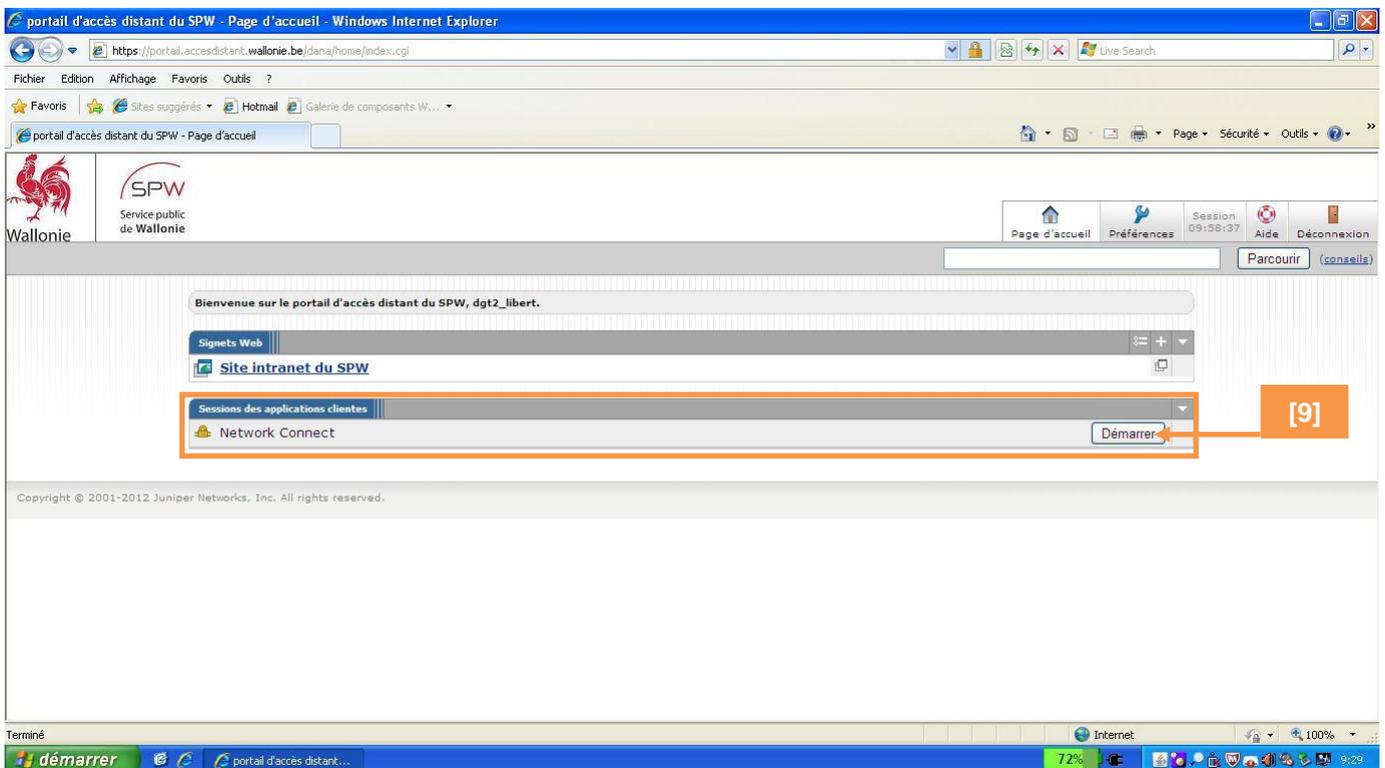


- Dans la fenêtre '*Internet Explorer – Avertissement de sécurité*', cliquer [Installer] [8],

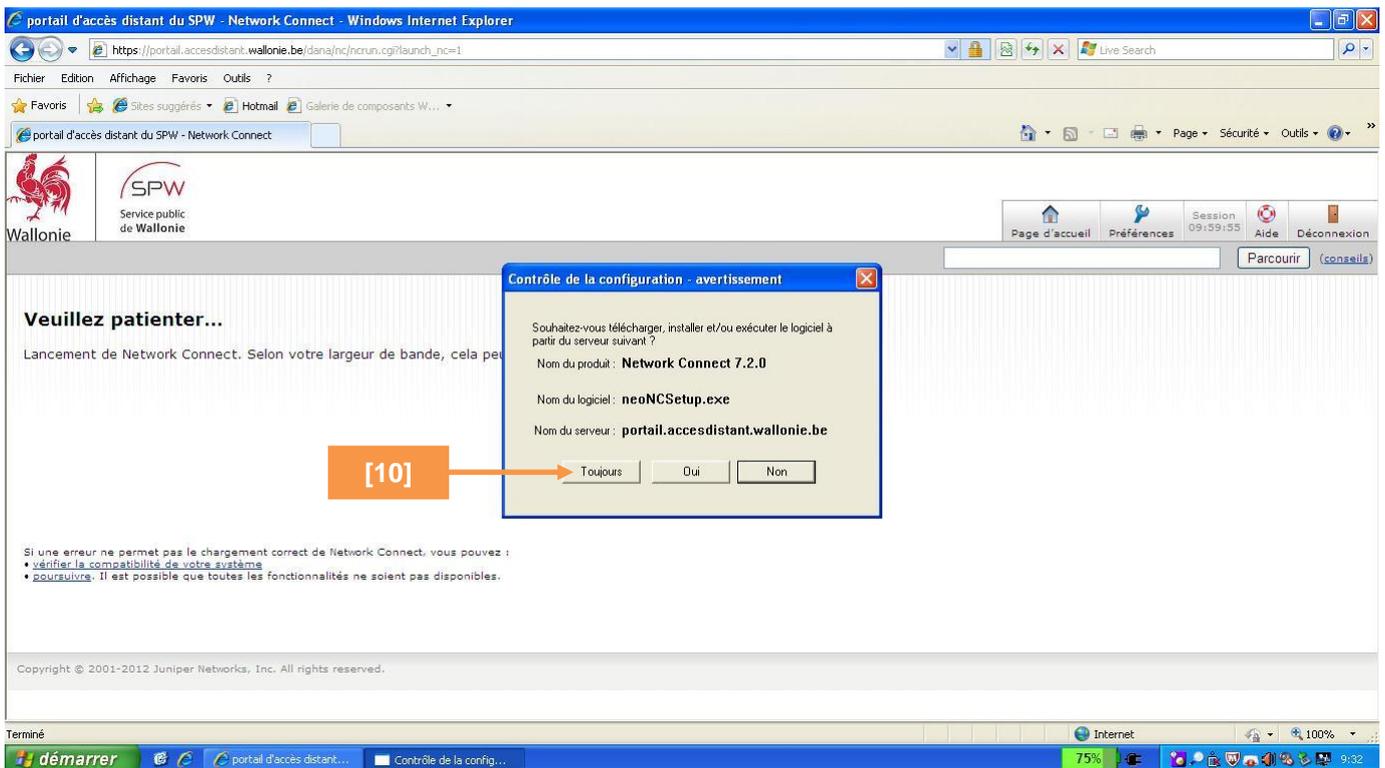


## 2.2 Etape 2 - Création du tunnel VPN

- Dans le module '*Sessions des applications clientes*', cliquer sur **[Démarrer]** [9],



- Dans la fenêtre '*Contrôle de la configuration – Avertissement*', cliquer **[Toujours]** [10],



- Patienter quelques secondes le temps de la création du tunnel VPN (liaison sécurisée).
- Lorsque le tunnel est établi, l'icône  apparaît dans la barre des tâches. L'utilisateur est connecté à l'infrastructure du SPW, il peut désormais accéder à ses ressources comme s'il était physiquement présent sur site spw (3.3 Etape 3 – Accéder à vos ressources).

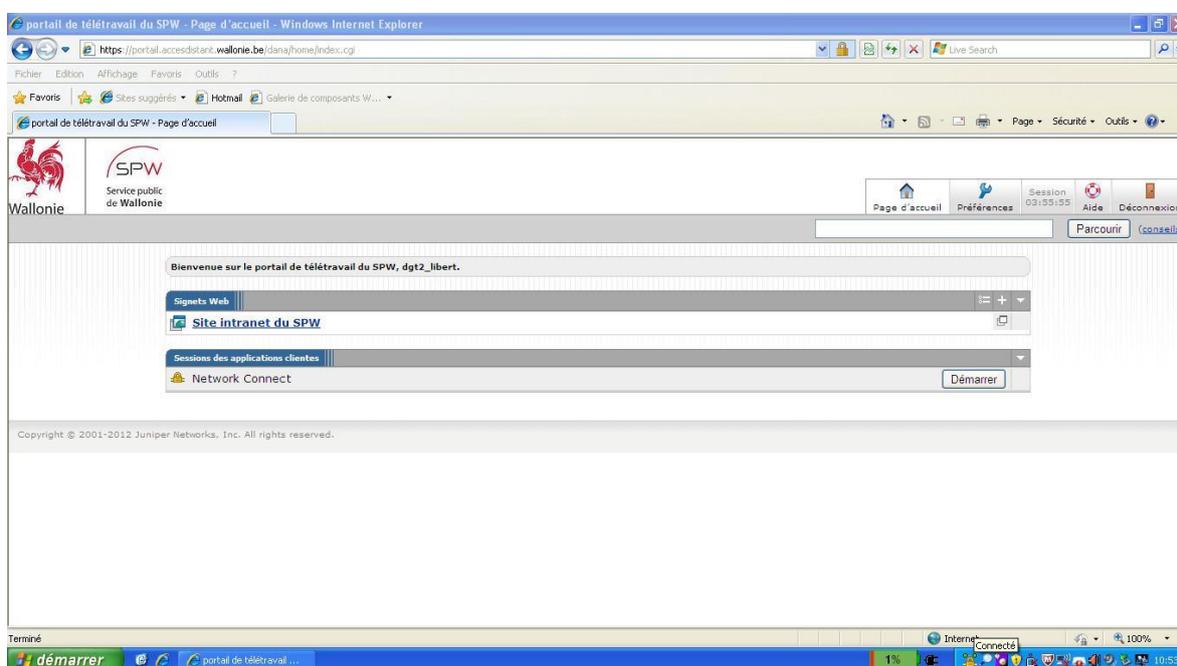
Tant que cette icône est grisée, le tunnel VPN n'est pas établi. Dès lors, il est impossible pour l'utilisateur d'accéder à ses ressources.

## 2.3 Etape 3 - Accéder à vos ressources

- Réduire le navigateur Internet [11] (ne pas fermer la fenêtre !),
- Accéder à vos ressources SPW comme si vous étiez au bureau. En d'autres termes, ceci signifie qu'une fois connecté au portail, les utilisateurs sont considérés comme virtuellement au SPW. Tout comme au SPW, la navigation sur Internet implique une authentification *via* votre identifiant (code Ulis ou ALxxx) et mot de passe Internet (ou d'annuaire).
- Pour réaliser cette authentification, ouvrir un nouveau navigateur (pas un nouvel onglet !). Une fois authentifié à Internet vous êtes soumis aux mêmes contraintes de navigation qu'au SPW.

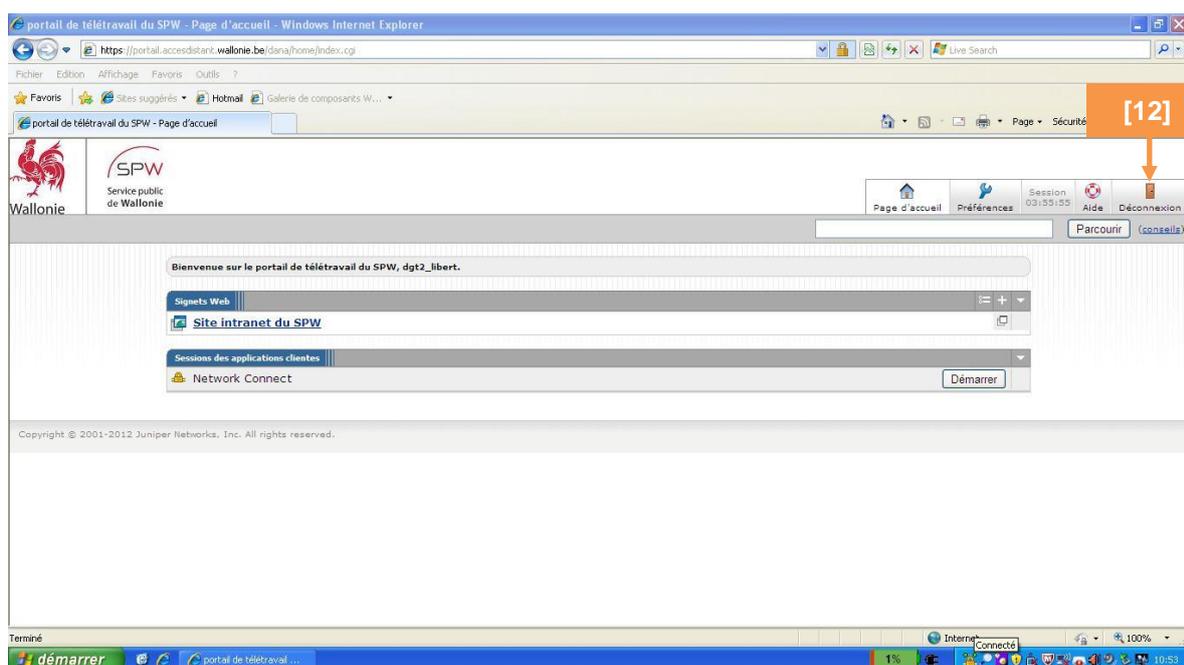
Pour récupérer votre connexion Internet personnelle et par conséquent ne plus être soumis aux contraintes de sécurité en vigueur au SPW, il vous suffit de vous déconnecter du portail Accès Distant (Cfr. Etape 4 – Déconnexion).

[11]



## 2.4 Etape 4 - Déconnexion

- Restaurer la page de navigation Internet 'Portail de télétravail du SPW – Page d'accueil',
- Cliquer sur **[Déconnexion]** [12].

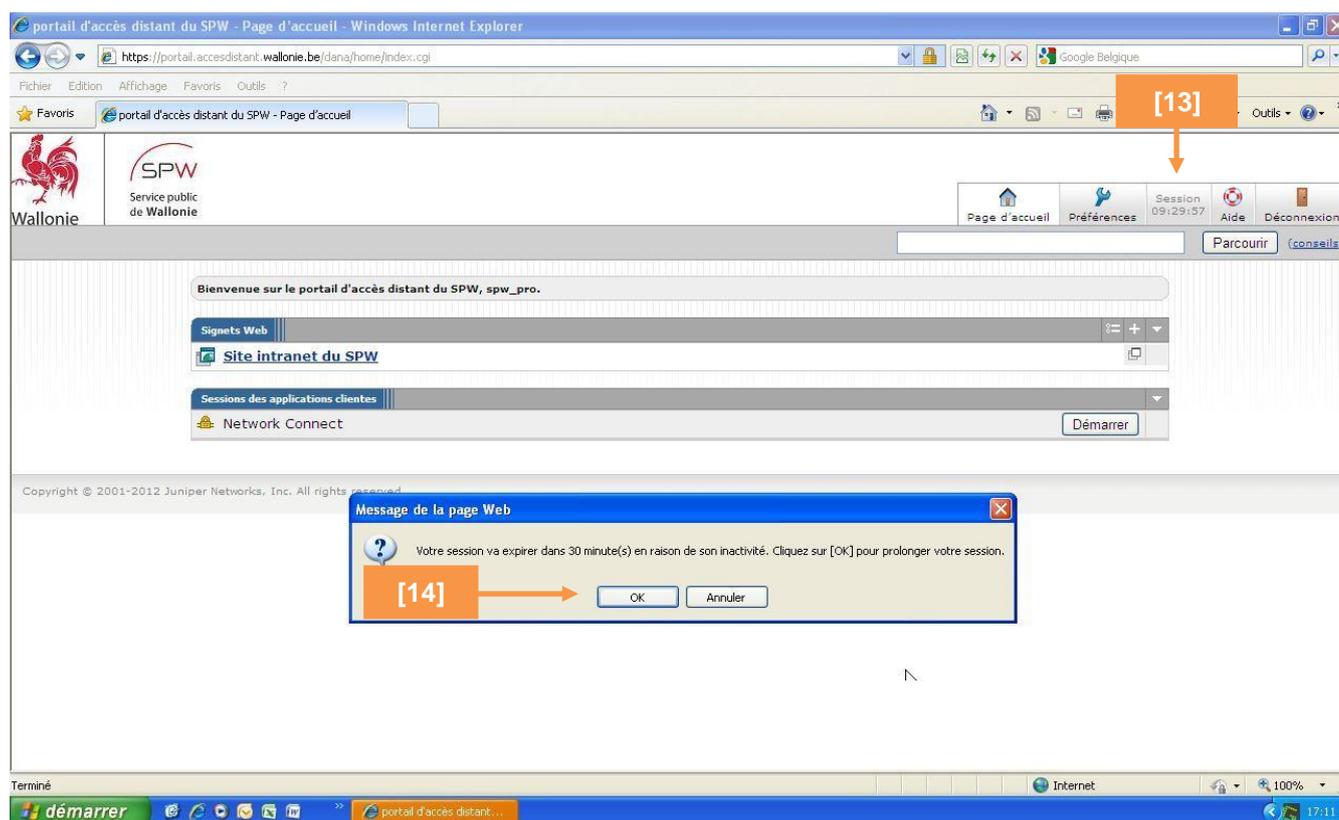


### 3 DURÉE D'UNE SESSION ACCÈS DISTANT

La durée d'une session Accès Distant est de 10 heures.

Pour information, le décompte de votre session peut être consulté à tout moment en restaurant la page de navigation Internet '*Portail de télétravail du SPW – Page d'accueil*' [13].

En cas d'inactivité prolongée, l'utilisateur est également notifié de sa déconnexion prochaine. En cliquant [OK] [14], la session de l'utilisateur est réactivée, le (Time Out est fixé à 1 heure).



### 4 APPLICATIONS ET RESSOURCES DISPONIBLES

Certaines restrictions ont été émises concernant quelques applications de sorte que toutes ne sont pas accessibles depuis le portail Accès Distant.

Pour vérifier l'accessibilité d'une application à partir du portail Accès Distant, contacter le Service Desk au 081/77 3000 ou consulter l'Intranet du DTIC.

[La liste des applications techniquement anciennes](#), non accessibles à distance, se trouve sur l'intranet.

## **5 INCIDENTS FRÉQUEMMENT RENCONTRÉS**

### **5.1 Compte Utilisateur/Mot de passe invalides**

1. Après 3 tentatives erronées de connexion, le compte de l'utilisateur est automatiquement verrouillé. Dans ce cas, contacter le Service Desk au 081/77 3000.
2. Dans « Mode d'authentification » bien choisir Simplifiée.